

**LIGUE DES AUTEURS
PROFESSIONNELS**

BILAN ANNUEL

Depuis 2018, des auteurs, autrices et des organisations professionnelles se réunissent pour donner vie à la Ligue des auteurs professionnels. Leur but ? Créer un statut de l'auteur professionnel, parce que les auteurs et autrices ont le droit d'écrire et de dessiner leur avenir !

3 ans et 2400 adhérents plus tard, l'heure est au bilan pour la Ligue. C'est ce que nous vous proposons de faire dans ce document couvrant la période de janvier 2021 à mai 2022.



2021-2022



LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



**Frédéric Maupomé,
Secrétaire général de la Ligue**

Chers membres de la Ligue,

Avant de dire quelques mots sur le bilan annuel de la Ligue des auteurs professionnels, je tenais à remercier toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour faire de la Ligue ce qu'elle est aujourd'hui. Cette année encore, ses membres n'ont compté ni leur temps ni leur énergie pour la mise en place de nombreux projets et permettre ainsi le renforcement de la protection de nos intérêts professionnels.

Voilà près de 3 ans que nous voyons la parole des auteurs et autrices se libérer et qu'ils contestent avec vigueur :

- la précarisation sans précédent de nos conditions de travail,
- le déséquilibre de plus en plus significatif des relations contractuelles qui nous lient à nos sociétés d'édition,
- des non-recours aux droits sociaux insupportables en raison du parcours du combattant que nous devons surmonter pour accéder à nos prestations sociales,
- un transfert cauchemardesque des missions de l'Agessa MDA à l'Urssaf Limousin,
- l'absence d'aides significatives après une crise sanitaire majeure qui imposera des effets encore dans les prochaines années.

3 ans que nous nous alertons les pouvoirs publics et pourtant, en dépit d'une mise en avant assez inédite de nos problématiques, rien ne bouge alors que nous ne demandons pas la lune !

D'abord, nous voulons que le travail de création soit encadré et rémunéré. Sa complète invisibilisation a donné naissance à des pratiques d'avances à amortir et à rembourser totalement déséquilibrées ! Le droit protège mieux les œuvres que les auteurs et autrices.
Il faut protéger et rémunérer notre travail !

Ensuite, nous voyons que la précarisation des auteurs et autrices n'a jamais été aussi grandissante... Nos contrats sont déséquilibrés : aucune rémunération minimale, pas de gardes fous sur la durée ou l'étendue des cessions de droits, peu de transparence... Nous cédon pour la durée de la propriété intellectuelle sans contrepartie suffisante ! Nos négociations collectives sont au point mort...

Il faut encadrer nos contrats !

Enfin, nous voulons que notre métier soit reconnu ! Que nos membres soient considérés comme des professionnels et protégés en tant que tels. Nous demandons des élections professionnelles et un véritable dialogue social intègre et transparent. Nous voulons renforcer notre protection sociale en la rendant plus effective et plus efficace. Nous voulons garantir l'accès de chacun au droit à la retraite, à la formation, aux prestations sociales les plus élémentaires !

Il faut défendre notre statut !

Notre ambition pour la prochaine année est d'alerter encore et encore en organisant des manifestations inédites avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème capables de bouger les lignes, de proposer de modifications législatives pour faire reconnaître notre statut et de porter vos voix à la table des négociations face à un syndicat national de l'édition qui devra finir par admettre que sans les auteurs et autrices, le monde du livre n'est rien !

Suite à la dernière AG, la Ligue est devenue un syndicat !

Depuis sa création, la Ligue des auteurs professionnels n'a cessé d'agir et d'apporter son expertise sur tous les sujets brûlants qui concernent l'avenir de nos métiers : conditions de travail, contrats d'édition, régime fiscal, transition Agessa/Urssaf Limousin, régime social, gestion de la Crise Covid...

Maillons les plus fragiles de la chaîne du livre, les auteurs et autrices ont vu leurs conditions de travail se dégrader depuis des décennies. Pire encore, dans le contexte de crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis un an, nombreux sont celles et ceux qui doivent renoncer aux métiers de la création.

Au fil de nos actions et de nos recherches, la source de nos problèmes est apparue de façon limpide. Écrire, dessiner, traduire, n'est pas en France reconnu comme un métier. Si aujourd'hui les artistes-auteurs ont les mêmes devoirs que les autres professionnels (cotisations, impôts, etc.), ils sont privés de droits les plus élémentaires, des minimums de rémunération, des prestations sociales effectives, une représentativité légitime, un véritable dialogue social, etc.

La représentation romantique de l'activité de création est un carcan dans lequel les auteurs et autrices sont pris au piège.

Nous avons beaucoup de difficultés à faire reconnaître que créer est un travail alimentant des industries et des économies puissantes et les revendications ne parviennent toujours pas à emporter la conviction de celles et ceux qui légifèrent.

Il est apparu indispensable que la Ligue continue de s'investir pleinement dans la défense des droits et intérêts moraux et matériels des adhérents et adhérentes qu'elle représente et qu'elle assume clairement ses objectifs !

Avec le soutien de ses membres, la Ligue est devenu un syndicat ayant pour objet exclusif la défense des intérêts de notre profession.

En tant que syndicat, le rôle de la Ligue consiste maintenant en la représentation des artistes-auteurs et autrices du livre et la défense de leurs conditions de travail.

Acteur majeur de la négociation collective, la Ligue s'investira pleinement dans l'élaboration de cadres juridiques et sociaux plus protecteurs pour celles et ceux qui se dédient à la création à titre de profession.

Merci de votre confiance !

Le Conseil syndical de la Ligue





Défendre les intérêts matériels et moraux des artistes-auteurs et autrices professionnels

Protéger le droit d'auteur et la liberté de création en France et dans le monde

Accompagner, communiquer, publier pour mieux protéger

Représenter et défendre nos intérêts par la négociation collective

Promouvoir l'accès aux métiers de la création

Concevoir et organiser toute action de formation en direction des auteurs, autrices et étudiants de la création

Alerter et lutter contre les non-recours aux droits sociaux

Fédérer et agir collectivement avec les organisations représentatives des autres professions



RETOUR SUR LES DERNIERS MOIS

Alertes et accompagnements face au cauchemar administratif

Suite au transfert de la collecte de leurs cotisations sociales par l'Urssaf Limousin depuis 2019, les artistes-auteurs et autrices sont laissés dans l'ignorance des montants effectivement pris en compte pour valider leurs droits sociaux et ne disposent d'aucun document de l'Urssaf pour faire valoir leurs droits, ni pour attester de leur situation en matière de sécurité sociale. Les difficultés techniques liées à un portail défectueux, les remboursements des trop-versés non effectués et les prélèvements infondés ont rendu certaines situations intenable...

Fort de la coopération des organisations réunies en intersyndicale Artistes-auteurs et autrices, la Ligue alerte sans relâche les pouvoirs publics tandis que ses membres bénévoles accompagnent individuellement et au quotidien plusieurs centaines d'adhérents et d'adhérentes afin de permettre le déblocage de situations kafkaïennes.

Si la situation s'arrange petit à petit, la Ligue continue de faire un travail de veille et encourage vivement ses adhérents et adhérentes à signaler toutes les anomalies de nature à engendrer des dysfonctionnements devenus intolérables, après trois ans de transfert.

La Ligue assigne le ministère de la Culture devant le Conseil d'état

Le 12 mai 2021, le ministère de la Culture a transposé la Directive n° 2019-790 sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique par le biais de l'ordonnance 2021-580.

A la publication de ce texte intégré au code de la propriété intellectuelle, censé améliorer la situation contractuelle des auteurs et autrices, la Ligue a constaté le non-respect de l'esprit même de la Directive à propos de la rémunération des auteurs.

Alors que la Directive reconnaît à chacun des auteurs un droit à une rémunération juste, appropriée et proportionnelle (chapitre 18), l'ordonnance du ministère n'a que partiellement reproduit le principe en oubliant la référence à la rémunération "juste" et "appropriée". Il considère (et c'est sa défense) qu'une rémunération proportionnelle est forcément juste et appropriée...

Les auteurs rémunérés à 1 % du prix public apprécieront !

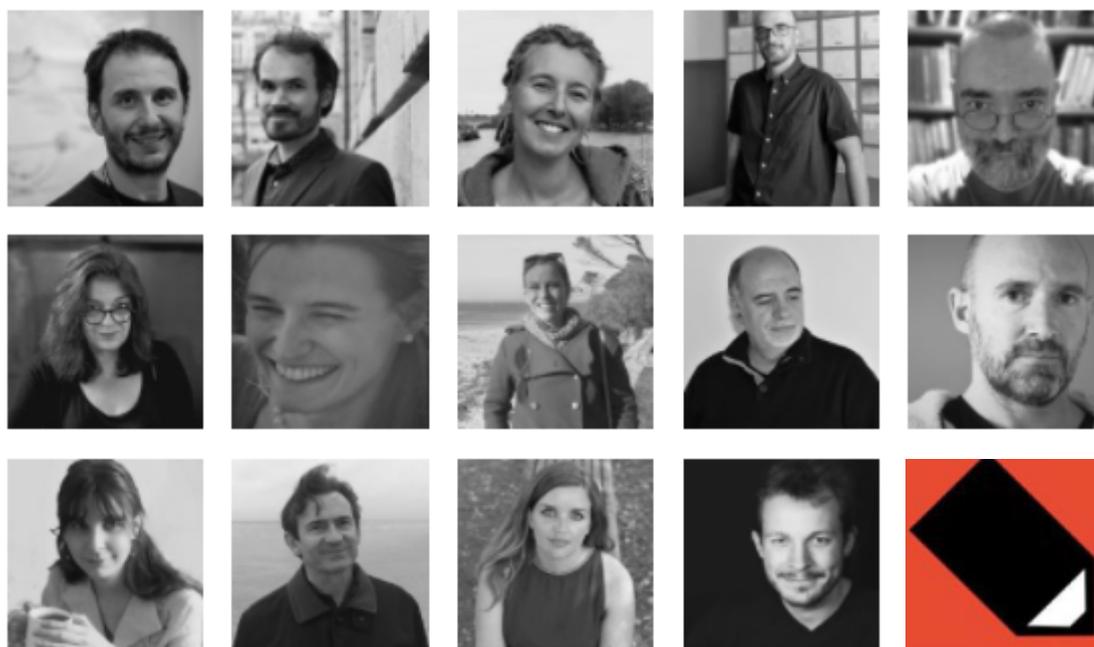
Nous avons attaqué notamment sur ce point et attendons prochainement la décision du Conseil d'Etat.

Un nouveau conseil syndical et un nouveau bureau

A l'issue de l'assemblée générale, le premier Conseil syndical a été élu par les adhérents et adhérentes. Ainsi Sophie Adriansen, Josselin Azorin-Lara, Denis Bajram, Olivier Cohen, Thomas Fouchault, Frédéric Maupomé et Élisabeth Villebrun ont rejoint celles et ceux qui avaient reçu mandat l'année dernière (Manu Causse, Sophie Dieuaide, Aurélie Gerlach, Benoît Peeters, Betty Piccioli, Adrien Tomas et Naïma M. Zimmerman). Le nouveau Conseil syndical a procédé à la désignation du Bureau. Ainsi, Frédéric Maupomé a été élu au poste de Secrétaire général et Thomas Fouchault au poste de Trésorier.

Frédéric Maupomé est né en 1974 à Bordeaux. Il a poursuivi des études de mathématiques et a été un temps professeur, avant de se lancer professionnellement dans l'écriture en 2004, aux côtés de l'illustrateur Stéphane Ségas, avec qui il se lance dans la bande dessinée en 2011. En 2015, il publie avec Dawid la série "Supers", pour laquelle ils recevront le prestigieux prix jeunesse ACBD. En 2017, il lance sa nouvelle série "Sixtine" avec Aude Soleihac. En parallèle, il écrit pour le spectacle vivant et l'animation. Ses ouvrages sont traduits dans une dizaine de pays. Il vit actuellement à Toulouse avec sa femme, ses deux enfants et son piano.

Né en 1991, Thomas Fouchault est auteur de littératures de l'imaginaire. Franco-finlandais, diplômé de Sciences Po Paris et de l'université Waseda de Tokyo, il évolue dans un environnement multiculturel qui souligne l'importance de la coopération entre institutions, citoyens et corps professionnels pour s'adapter aux évolutions de la société. Il est aujourd'hui installé à Lyon et alloue la moitié de son temps de travail à la création artistique.



La Ligue a lancé ses premiers ateliers de formation

Si les vidéos *live* de la Ligue permettent au public de poser des questions en direct, elles ne simplifient pas la mise en place d'un véritable lieu d'échange entre experts et auteurs/autrice, d'autant que beaucoup y accèdent en différé.

L'équipe de la Ligue a donc souhaité créer des espaces de transmission des savoirs et réflexions et mettre en œuvre des actions de formation.

Ce n'est que dans ce cadre que des auteurs et autrices peuvent disposer du temps et de l'espace suffisant pour poser toutes les questions qu'ils souhaitent, et que les experts formateurs peuvent s'assurer de la bonne compréhension et de la montée en compétence des auteurs et autrices.

Avec le soutien de l'ADAGP, la Ligue a déjà organisé cinq premiers ateliers de formation en visioconférence, afin de permettre à tous ses membres d'y participer. Chaque atelier a accueilli entre 15 et 20 participants maximum, pour assurer la qualité des échanges et l'acquisition de compétences réelles pour ces derniers.

Les thématiques abordées au cours de ces formations ont été variées :

- négocier son contrat d'édition,
- comprendre une reddition des comptes,
- comprendre le régime fiscal des artistes-auteurs,
- comprendre le régime social des artistes-auteurs,
- anticiper sa retraite,
- comment faire valoir son droit moral et ses droits patrimoniaux...

Pour vous inscrire aux prochains ateliers, suivez-nous sur les réseaux, les prochaines formations reprendront en septembre !



La Ligue a présenté son plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La Ligue souhaite réaffirmer sa volonté d'agir sans relâche contre les violences sexistes et sexuelles dénoncées dans le milieu de l'édition. La Ligue continuera à s'investir pour briser l'omerta insupportable qui prive trop souvent les victimes de la capacité d'agir et de parler.

La responsabilité est collective : nous devons agir pour favoriser l'écoute des personnes ayant subi des agissements de nature à qualifier des violences sexistes et sexuelles. Nous devons nous investir pour les orienter, les assister juridiquement, les protéger lorsqu'elles sont en situation de danger.

La Ligue rencontre actuellement ses partenaires sociaux pour mener une action commune. Elle travaille avec la Charte des auteurs illustrateurs Jeunesse et d'autres organisations professionnelles à la mise en place d'un plan d'action lequel sera opérationnel avant la fin de l'année.

Mettre en place une cellule d'écoute et d'orientation juridique gratuite pour toutes les victimes de l'édition au sens large

Proposer la rédaction de chartes de bonne conduite applicables en salons et festivals du livre

Développer la formation de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre

Mettre en place un observatoire des violences sexistes et sexuelles

Organiser annuellement des rencontres avec les partenaires sociaux sur les questions d'égalité et de lutte contre les VSS

La Ligue a présenté 30 propositions pour changer l'écosystème du livre

A l'heure où le Président de la République a décidé de faire de la lecture une grande cause nationale, la situation de celles et ceux qui sont à l'origine des livres est de plus en plus inquiétante. Voilà des années que les études et les rapports s'empilent rue de Valois pour dénoncer la précarisation sans précédent des artistes-auteurs et autrices. Pourtant rien ne change !

L'image de l'artiste maudit, qui ne crée que dans la souffrance et la misère, a la vie dure. Et qu'importe si elle n'a que peu de réalité historique. On retrouve même parmi les instances culturelles au plus haut niveau l'idée qu'être auteur n'est pas un métier. Ce serait tout au mieux un hobby dont on pourrait éventuellement, parfois, tirer une rémunération.

Les auteurs et autrices sont ainsi pris dans une dualité terrible : d'un côté ils exercent une activité qui a une reconnaissance symbolique forte et valorisante, et de l'autre ils sont confrontés à une réalité économique et sociale difficile. Ils sont reçus en grande pompe autour de leurs ouvrages, mais ne savent pas comment ils termineront leur mois, ils passent des petits fours avec les officiels aux discounts alimentaires.

En France, la loi protège bien davantage l'œuvre que son créateur ou sa créatrice.

Et si les auteurs bénéficient de certaines mesures protectrices, comme l'accès au régime général de sécurité sociale, celles-ci se heurtent à la réalité du terrain et aux obstacles parfois insurmontables pour les auteurs et autrices quand il s'agit de faire valoir leurs droits.

Alors même que tout un secteur culturel dépend de leur travail, les autrices et auteurs sont les laissés-pour-compte de la chaîne du livre, tant leur professionnalité est discutée. En l'absence de statut professionnel protecteur, ils sont des travailleurs pauvres et précaires.

Pourtant, elles et ils demeurent essentiels, non seulement à l'ensemble du secteur du livre (qui compte 80 000 emplois, hors auteurs), mais aux industries culturelles en général. Le livre est un secteur à l'économie légère, sans commune mesure avec l'audiovisuel. Et grâce à cela, il est un territoire d'expérimentation, qui agit comme un réservoir dans lequel viennent piocher les autres industries culturelles.

Il est grand temps, aujourd'hui, d'aller au-delà des constats, des études, et des rapports et de mettre en place une véritable politique en faveur des auteurs et autrices du livre. C'est le sens de notre document qui déploie, en trente propositions, un véritable plan pour sauver les métiers des auteurs et autrices du livre.

30 PROPOSITIONS

pour offrir un avenir à la création et permettre
aux artistes-auteurs et autrices d'accéder à un
statut professionnel

**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DU PLAN
SUR LE SITE DE LA LIGUE !**



Axe I : Protéger le travail de création

Vous avez déjà entendu : « Finalement, ce livre sur le mouflon de Corse pour les 8-10 ans que je t'ai commandé et que tu as écrit, on ne va pas le faire. Mais tu peux toujours essayer de le replacer ailleurs. Sans rancune, hein ? »

Mesure 1 : Encadrer le travail de création
Mesure 2 : Rémunérer le travail de création

Axe II : Renforcer la protection des artistes-auteurs et autrices dans leurs relations contractuelles

Vous avez déjà entendu : « Dans ce contrat, je te propose de nous céder l'ensemble de tes droits d'auteurs jusqu'à 70 ans après ta mort, en échange de 3% de droits d'auteur. Mais si, c'est normal. » ?

Mesure 3 : Limiter la durée et l'étendue des cessions de droits
Mesure 4 : Restituer les droits non utilisés ou sous-exploités
Mesure 5 : Lutter contre les clauses contractuelles abusives
Mesure 6 : Mettre en place des redditions semestrielles

30 PROPOSITIONS

pour offrir un avenir à la création et permettre
aux artistes-auteurs et autrices d'accéder à un
statut professionnel



Mesure 7 : Renforcer l'obligation de paiement

Mesure 8 : Consacrer un vrai droit

à la transparence - Exploitation principale

Mesure 9 : Consacrer un vrai droit à la transparence -
les exploitations secondaires

Mesure 10 : Mettre en place un pourcentage minimum

Mesure 11 : Interdire le transfert des charges aux auteurs

Axe III : Encadrer le dialogue social et défendre le statut professionnel

Vous avez déjà entendu : « Nous avons décidé que le mieux pour
vous, c'était de faire comme ça. Comment ça, on ne vous a pas
demandé votre avis ? »

Mesure 12 : Identifier un corps professionnel

Mesure 13 : Mettre en place des élections professionnelles

Mesure 14 : Financer les organisations représentatives
grâce à la copie privée

Mesure 15 : Distinguer le rôle de chaque acteur de l'écosystème

Mesure 16 : Intégrer des représentants d'auteurs et autrices au sein
du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

Mesure 17 : Mettre en place un

centre national des artistes-auteurs et autrices

Mesure 18 : Observer nos métiers et lutter contre les inégalités

Mesure 19 : Lutter contre les violences
psychologiques, sexistes et sexuelles

Mesure 20 : Créer une carte professionnelle

Mesure 21 : Maintenir les aides professionnelles
pour lutter contre les effets de la crise Covid 19



30 PROPOSITIONS

pour offrir un avenir à la création et permettre
aux artistes-auteurs et autrices d'accéder à un
statut professionnel

Axe IV : Renforcer la protection sociale et le régime fiscal

**Vous avez déjà entendu : « Votre dossier de demande d'indemnités
maternité avance bien. La naissance est prévue pour quand ? Il y a 6
mois ? Vous avez accouché prématurément, dites-moi ! »**

**Mesure 22 : Créer un guichet unique
pour la gestion du régime artistes-auteurs**

**Mesure 23 : Informer les auteurs et autrices de leurs droits sociaux
et de leur régime fiscal tout au long de leur carrière**

**Mesure 24 : Créer des lieux de rencontres dédiés au régime social
dans les festivals, salons...**

**Mesure 25 : Mettre en place une TVA à 5,5 %
pour l'ensemble des activités**

Mesure 26 : Fusionner les régimes de retraite complémentaire

Axe V : Soutenir et renforcer les politiques publiques

**Vous avez déjà entendu : « Alors on a une enveloppe pour les
éditeurs, pour les libraires, pour les manifestations... Pour les
auteurs ? Comment ça pour les auteurs ? »**

**Mesure 27 : Confier le financement des actions culturelles
à une autorité administrative indépendante**

**Mesure 28 : Conditionner les aides publiques
au respect de principes fondamentaux**

**Mesure 29 : Accroître par redéploiement la part
des aides accordées directement aux artistes-auteurs et autrices
dans l'ensemble des aides publiques**

Mesure 30 : Renforcer l'éducation artistique et culturelle



La Ligue a réalisé plus d'une trentaine d'émissions et de capsules vidéos pour vous informer de vos droits !



*Le plateau de l'émission
"Artistes-Auteurs : un statut !"*

Depuis le 3 septembre 2020, grâce au soutien de l'ADAGP et de la SOFIA, la Ligue des auteurs professionnels a mis en place un cycle inédit et innovant de vidéos-live consistant en des conférences d'information et d'accompagnement. Cette médiatisation participe au rayonnement et à la connaissance du régime social des artistes-auteurs. En plus d'un conseil en ligne novateur, ce cycle de vidéos-live permet de constituer à moyen terme des ressources pédagogiques, vivantes et documentées pour tous les artistes-auteurs.

Régulièrement invitons les meilleures expertises du pays afin de traiter des sujets les plus complexes pour les auteurs et les autrices. En outre, vos nombreux témoignages font toute l'originalité et la pertinence de ce programme !

Depuis 2020, nous avons réalisé plus de 30 vidéos en live, une vingtaine de capsules courtes illustrées explicatives et reçu près de 100 témoignages d'artistes-auteurs et autrices dans notre rubrique "ma vie mes oeuvres".

Si vous n'avez pas eu le temps de regarder nos émissions et contenus pédagogiques, en voici une présentation détaillée !

La rubrique "Dessine-moi un statut", ici illustrée par Aurélien Fernandez.



**Les génériques de l'émission
sont illustrés par Sita**



La web-émission "Artiste-auteur : un statut !" c'est quoi ?

Épisode 1 : 3 septembre 2020 : Qu'est-ce qu'un artiste-auteur ?

Épisode 2 : 17 septembre 2020 : Quel régime pour les artistes-auteurs ?

Épisode 3 : 1er octobre 2020 : Tout savoir sur les réformes !

Épisode spécial : 9 octobre 2020 : Urgence Urssaf !

Épisode 4 : 15 octobre 2020 : Créer est-il un travail ?

Épisode 5 : 29 octobre 2020 : Le droit d'auteur, les bases !

Épisode 6 : 12 novembre 2020 : Les congés parentaux.

Épisode 7 : 26 novembre 2020 : Tout sur l'Urssaf !

Épisode 8 : 10 décembre 2020 : Pourquoi un Centre national des artistes-auteurs ?

Épisode 9 : 10 janvier 2021 : L'opportunité d'encadrer la commande ?

Épisode 10 : 21 janvier 2021 : Le rapport Racine, un an après ?

Épisode 11 : 4 février 2021 : Marchés français et anglosaxons

Épisode 12 : 18 février 2021 : L'autoédition

Épisode 13 : 4 mars 2021 : La reddition des comptes

Épisode 14. 18 mars 2021 : La gestion collective

Épisode 15. 1er avril 2021 : L'accès au logement et à la propriété !

Épisode 16. 15 avril 2021 : Le droit moral

Épisode 17. 29 avril 2021 : Le harcèlement



**Les génériques de l'émission
sont illustrés par Sita**



Épisode 18. 11 mai 2021 : La fiscalité

Épisode 19. 19 mai 2021 : La représentativité

Épisode 20. 9 juin 2021 : Point URSSAF

Épisode 21. 24 juin 2021 : Les résidences d'artistes-auteurs et autrices

Épisode 22. Le 8 juillet 2021 : Négocier son contrat d'édition

Épisode 23. Le 2 septembre 2021 : Bilan d'une année de crise

Épisode 24. Le 2 septembre 2021 : Le plan de la Ligue

SAISON 2

Épisode 1. Le 3 février 2022 : écrire et éditer au temps du Covid

Épisode 2. Le 22 février 2022 : Rencontres et ateliers scolaires

Épisode 3. Le 30 avril 2022 : Rétrospectives du quinquennat Macron

Épisode 4. Le 1er mai 2022 : Perspectives pour les 5 prochaines années

Épisode 5. Le 10 mai 2022 : Les Webtoons

Épisode 6. Le 10 mai 2022 : Le numérique et NFT

Episode 7. Le 17 juin 2022 : Tout comprendre sur les retraites

**ET RDV EN SEPTEMBRE
POUR UNE NOUVELLE
SAISON ET UN
NOUVEAU FORMAT !**

La Ligue est partie à la rencontre des auteurs et autrices en salons, festivals, manifestations...



Quelques exemples d'interventions :

- Nuit de la lecture 2021. Table-ronde sur la thématique de L'artiste au travail. Soirée organisée par le service culturel de l'université Rennes 2, en partenariat avec le metteur en scène M. Poirot et la radio C-Lab et la participation des Bibliothèques universitaires, 22 janvier 2021.
- Intervention au cycle de conférences "Les nouveaux rendez-vous du dialogue social", sur le thème Le dialogue social dans le secteur de la création, juin 2021, Institut du travail, Université de Strasbourg.
- Intervention au salon Lire en Poche de Gradignan, octobre 2021, sur le thème Statut de l'auteur, aujourd'hui et demain, avec N. Gary, A. Gerlach, et F. Médéline.
- Intervention à une table ronde de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, sur le thème Le prix unique du livre : et maintenant ?, avec M. Diallo, C. Hardy, G. Husson et P. Dutilleul, novembre 2021, Campus Villejean, Rennes.
- Intervention au SLPJ de Montreuil, Thème "Créer est un métier !", décembre 2021, avec A. Clerc, R. Garrigue, et L. Lemoine, autrice.
- Intervention au Festival International de la Bande-dessinée d'Angoulême, mars 2022, Pavillon Jeunes talents, sur le thème "L'entrée dans la vie d'auteur/rice, tout ce que vous avez toujours voulu savoir après l'école sans oser le demander", présenté par S. Cornuau.



La Ligue a organisé un second hackathon à Rennes !

En partenariat avec l'ADAGP et les Jeunes universitaires spécialistes de la propriété intellectuelle, la Ligue des auteurs professionnels a organisé avec plusieurs acteurs bretons dont l'Institut du travail de l'Université Rennes 2 un second hackathon, lequel a eu lieu à Rennes les vendredi 25 et samedi 26 février dans les locaux de l'Université Rennes 2 sur le thème « Statut et droits des autrices et des auteurs ».

Pendant 24 heures, une trentaine d'acteurs de la création et de la diffusion, issus des différentes filières culturelles (livre, spectacle vivant, audiovisuel, arts plastiques), se sont réunis pour réfléchir et agir sur le statut des auteurs et autrices, impactés par la crise sanitaire. Artistes-auteurs et autrices, éditeurs, diffuseurs, ainsi que des partenaires (OGC, URSSAF, Maison des Artistes...), mais aussi administratifs, avocats, juristes, universitaires de différentes spécialités ont participé à cet événement.

Des demandes ont émergé : il faut aider l'ensemble des acteurs du monde culturel à comprendre le régime social des artistes-auteurs et autrices, respecter leurs droits et lutter contre un problème majeur : le non-recours aux droits sociaux, en créant des outils pour simplifier les démarches administratives et juridiques.

Cet événement a été l'occasion historique de réfléchir sur l'encadrement contractuel du travail de création. Souvent invisibilisé, celui-ci n'est ni encadré, ni rémunéré.

Nos équipes ont contribué aux résultats (consultables sur notre site) :

- Un outil de facturation à destination des auteurs et autrices
- Une charte d'engagement
- La rédaction d'un contrat équitable encadrant le travail de création



L'équipe de la Ligue a recruté une nouvelle juriste à temps partiel !



Jade Desvignes

Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

J'ai toujours eu un attrait particulier pour le monde de la culture et principalement pour le livre. Je me suis donc naturellement tournée durant mes études de droit vers une spécialisation en propriété intellectuelle qui m'a fait découvrir le droit d'auteur. J'ai obtenu en septembre 2021 un master 2 en propriété intellectuelle spécialisé dans les créations artistiques et esthétiques à L'université Lumière Lyon II.

À la suite de ma formation j'ai effectué mon stage de fin d'étude à la Ligue pour entrer officiellement en qualité de salarié au service juridique en janvier 2022.

Décrivez-nous votre journée type de au service juridique de la Ligue.

Ce qui est très intéressant dans le travail à la Ligue est qu'aucune journée ne se ressemble vraiment !

Tout va très vite et on doit s'adapter aux urgences et problématiques qui se présentent.

Il est donc difficile de décrire une journée type mais je dirai que dans un premier temps elle commence toujours par répondre aux mails des adhérents. La grande priorité de mon travail est d'aider et accompagner du mieux possible les auteurs et autrices dans leurs problématiques juridiques.

Une fois que toutes les demandes ont été traitées, le temps restant est consacré à la veille, la recherche et la construction de ressources juridiques qui serviront au développement et à la mise en pratique de nos engagements.

Qu'est-ce qui vous a poussé à y travailler ?

Ayant eu l'occasion de me former directement au sein de la Ligue, je me suis beaucoup reconnue dans ses engagements et plus généralement dans ceux des auteurs. Le droit et le statut de l'auteur sont des questions en pleine expansion ce qui me motive tout particulièrement à m'investir dans leur construction et amélioration.

Aussi, je ne peux que citer l'engagement, le professionnalisme et la bienveillance de l'ensemble des acteurs de la Ligue sans lesquels mon choix d'y travailler n'aurait pas été aussi évident.

Quelle évolution pour la Ligue selon vous ?

La Ligue a toujours travaillé main dans la main avec de nombreuses associations et structures professionnelles et le dialogue a toujours tenu une place importante dans sa façon de travailler mais je pense, après avoir suivi son évolution depuis une petite année déjà, que le collectif deviendra une ressource encore plus essentielle au développement des actions.

De même, parallèlement à cette volonté collective, la Ligue souhaite favoriser l'émancipation individuelle des auteurs. Nous travaillons de plus en plus à la mise à disposition d'outils et de dispositifs pouvant former les auteurs et autrices à leur droit. Même si j'apprécie réellement mon travail au sein des permanences juridiques, je souhaiterais qu'à terme les auteurs aient toutes les clefs nécessaires pour exercer sereinement leur activité professionnelle.

Parallèlement à mes activités au sein du service juridique et toujours en collaboration avec la Ligue je souhaiterais me consacrer durant les prochaines années à la rédaction d'une thèse portant sur le Travail de création. Ce sujet nous semble essentiels pour palier aux manquements juridiques actuels et mettre en lumière les problématiques des auteurs et autrices dans l'exercice de leur métier. Nous espérons que ce travail de recherche sera le moteur de changements positifs pour le statut des artistes-auteurs et autrices et leurs conditions contractuelles.



Afin de vous accompagner au mieux dans vos différentes démarches, la Ligue organisera de nouvelles permanences juridiques gratuites.

Pour en faciliter l'organisation, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire via le site de la Ligue.

Le rendez-vous vous sera alors confirmé par retour de mail et vous recevrez un lien permettant la tenue d'une visio-conférence avec notre équipe de juristes.



Et la Ligue a enfin...

- rencontré une centaine de journalistes, politiques et personnalités pour communiquer, informer et sensibiliser sur le statut des artistes-auteurs et autrices ;
- accompagné plus de trois cents de ses membres aussi bien par le conseil individuel que par le biais d'ateliers, d'interventions dans des salons et des web émissions ;
- assisté bénévolement les organismes chargés de gérer les conséquences de la crise sanitaire et les effets catastrophiques de la fusion Agessa/Urssaf ;
- négocié (et négocie encore) durant des centaines d'heures de travail avec les éditeurs et les pouvoirs publics pour améliorer les droits et conditions de rémunération des autrices et auteurs ;
- lancé des procédures et obtenu plusieurs décisions juridiques d'importance au nom des auteurs ;
- imaginé des pratiques plus éthiques, professionnelles et justes en initiant un moteur de recherches, un outil de facturation pour l'ensemble auteurs et autrices et diffuseurs, une charte d'engagement et des contrats équitables ;
- et fait plein d'autres trucs !





EN ROUTE VERS UN AVENIR MEILLEUR.
(ON Y CROIT!)

Illustration : Mathou



Bilan de la Ligue - juin 2022
<https://ligue.auteurs.pro/>